l'école Jeanne-d'Arc. La grande salle des fêtes était décorée à profusion, de draperies, d'oriflammes, d'écussons aux armes de Jeanne d'Arc, la patronne de l'établissement. M. Carlier, vicaire général, archidiacre de Lille, présidait, avant, à ses côtés, M. Mollet, supérieur, et M. Henri Rogez, président du conseil d'administration.

M. Mollet a prononcé un magistral discours, qui s'inspirait des tristes circonstances politiques que nous traversons. Il a parlé de la Fidélité. C'est au moment où les ennemis de nos croyances s'appliquent à battre en brèche la liberté de l'enseignement qu'il convient aux familles chrétiennes et aux anciens élèves des institutions libres de rester plus que jamais fidèles à cette cause sainte et juste entre toutes et de suivre l'exemple de la glorieuse Jeanne, pur et noble symbole de la fidélité.

M. Carlier a félicité M. Mollet de ses éloquentes paroles. En une paternelle allocution, il a donné aux jeunes élèves qui l'entouraient, et en particulier à ceux qui, leurs études terminées, s'apprêtent à quitter l'école, d'utiles conseils et de pressantes exhortations. Il les a adjurés de n'oublier jamais les leçons de leurs maîtres et, s'associant aux espérances si bien formulées par M. Mollet, de rester toujours fidèles à l'enseignement libre dont ils ont reçu le bienfait.

WATTRELOS

A LA « PLUME ». — C'est dimanche, lundi et mardi prochains, qu'aura lieu, dans ce quartier, la ducasse d'été, dite « ducasse à tartes » ; la première journée coïncidant avec les courses sera principalement animée ; il y aura des jeux divers à l'issue des courses.

AVIS. — Les familles indigentes d'origine française qui se trouvent dans la nécessité et demandent l'assistance médicale gratuite, doivent se faire inscrire chez l'économe de l'Hospice, dans un délai de huit jours. Bien se munir de son livret de famille ; inutile de se présenter si on n'est pas Français.

LES GRANDES FETES ANNUELLES DU CENTRE. — Les fêtes commenceront le dimanche 4 août, à huit heures, par un concert donné par la Musique municipale. La « Gauloise » exécutera ensuite des mouvements d'ensemble, pyramides, ballets. Le lundi, concours de fléchettes, billard, ascension d'un ballon, concert, feu d'artifice, bal populaire. Le mardi, lâcher de pigeons, cortège vélocipédique avec primes, course pédestre, retraite aux flambeaux.

LILLE

UNE SCENE DE SAUVAVERIE. — Depuis deux mois environ, le sieur Antoine Philips, âgé de 25 ans, électricien, demeurant route d'Arras, à Thumesnil, vit séparé de sa femme, Aimée-Julie Decarnin.

Mercredi soir, vers neuf heures, il la rencontra non loin de son domicile et, sous un prétexte quelconque, il l'emmena dans un sentier voisin.

Là il lui reprocha son départ puis se jeta brutalement sur elle et la frappa à coups de poing et à coups de talon, tant et si bien que la malheureuse resta inerte sur le sol. Son coup fait, Philips prit la fuite.

Le garde champêtre Aubin, informé, arrêta le mari brutal et le conduisit au poste du septième arrondissement.

L'état de la pauvre femme est grave : M. le docteur Delplanque lui a prodigué ses soins. Jeudi, à trois heures, M. Roussenac, s'est rendu route d'Arras et a commencé l'enquête.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GOUBE-COUQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Camille GOUBE, décédé à Roubaix, le 24 juillet 1901, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le samedi 27 courant, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 186, cour Bonte-Platel.

Les amis et connaissances de la famille LECOMTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Flore-Hortense LECOMTE, décédée à Bailleul, le 24 juillet 1901, dans sa 41e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le Samedi 27 courant, à trois heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la gare de Roubaix, à deux heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville. 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 25 juillet 1901

Présidence de M. Martin, vice-président.

LES MANIFESTATIONS RÉVOLUTIONNAIRES DE ROUBAIX

L'agression de la Grande-Rue

On a jugé à l'audience correctionnelle de jeudi deux individus arrêtés pour l'attaque nocturne de la Grande-Rue. Les faits se sont passés dimanche, après les résultats des élections. Les inculpés sont Théophile Locquet, 25 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, 117, et Gustave Dewilde, 24 ans, peigneur, rue d'Arcole, cour Saint-Léon, 5.

A l'appel de la cause, vers une heure et demie de l'après-midi, ils sortent de la case réservée aux détenus.

« Locquet Théophile, Dewilde Gustave, leur dit M. le Président, vous êtes prévenus de vol et de coups et blessures. »

Un seul témoin : la victime de l'agression, M. Victor Robyns, 25 ans, tisserand, demeurant boulevard de Fourmies, 37, à Roubaix.

Entre onze heures et demie et minuit, lui demande M. le Président, dans la Grande-Rue, près de la rue du Bassin, dimanche dernier, que vous est-il arrivé?

M. Robyns raconte alors l'agression. J'ai été attaqué par quatre individus ; il y en a deux qui n'ont rien fait ; les deux autres m'ont frappé violemment ; j'ai été étourdi d'un seul coup. Locquet m'a alors pris ma casquette et ils sont partis.

D. : Pourquoi vous ont-ils frappé? — R. : Il n'y avait pas de motifs.

D. : Les reconnaissez-vous? Ce sont ceux qui sont là? — R. : Oui, c'est bien eux.

Les faits une fois établis, M. le Président procède à l'interrogatoire des prévenus. C'est par Locquet que l'on commence.

D. : Pourquoi avez-vous frappé cet homme? — R. : Je ne l'ai pas frappé ; j'étais couché à la porte d'un estaminet ; il a marché sur moi ; je me suis levé et j'ai ramassé sa casquette, mais je l'ai rendue.

D. : Vous avez caché cette casquette? — R. : Je ne voulais pas la rendre devant les gendarmes, mais quand ils m'ont dit que je l'avais, je l'ai rendue.

On fait revenir M. Robyns pour lui demander si Locquet l'a certainement frappé. — Oui, répond le témoin ; ils m'ont frappé tous les deux ; l'un avait une canne à la main ; je ne sais pas lequel, et l'autre m'a donné des coups de tête.

M. le Président. — Vous entendez, Locquet? — R. : Non, je n'ai rien fait.

Dewilde, le second inculpé, prend une autre version. On était saoûl ; j'ai donné un coup de poing ou deux ; je suis allé au secours.

On rappelle encore M. Robyns. — Etaient-ils en état d'ivresse? — R. : Oui, ils étaient saoûls.

D. : Est-il vrai qu'il était couché par terre, et que vous l'avez touché. — R. : Oui, sans le vouloir.

Les antécédents des prévenus sont déplorables ; ils sont mal notés. Locquet a déjà été condamné pour vol ; Dewilde a été expulsé de France en 1899, après avoir été condamné pour fraude. Il est devenu Français depuis, ce qui explique son retour dans notre pays.

Après délibération, le Tribunal déclare que le vol de la casquette n'est pas suffisamment établi. Pour coups et blessures, il condamne Locquet et Dewilde à chacun six jours d'emprisonnement et solidairement aux dépens.

Incidents des processions à Armentières

Un jeune homme d'Armentières, M. François Malras, est poursuivi pour outrages à un magistrat de l'ordre administratif, c'est-à-dire au commissaire de police, M. Génot. Celui-ci raconte les faits : le 9 juin, à la sortie de la procession dans les Eglises, sur la place de la République, les fidèles furent reçus par une bordée de coups de sifflets et de huées. On chanta l'« Internationale », on criait : « A bas les prêtres ! A mort les prêtres. » M. Genot se trouvait là quand il aperçut M. Malras qui arrivait du côté de la rue Sadi-Carnot, et qui le regardait attentivement. « Circulez », lui dit-il. « Eh quoi ! répondit M. Malras, depuis quand est-il défendu de regarder un commissaire ! » On continua à causer. « Votre place n'est pas ici, ajouta le représentant de l'autorité, on peut vous faire un mauvais parti, c'est une provocation. » A ces mots, M. Malras aurait répondu : « Le provocateur, c'est vous ! » Le jeune prévenu nie énergiquement, et plusieurs témoins très honorables qui se trouvaient justement à côté de lui, affirment qu'il a dit : « Les provocateurs, ce n'est pas nous, les voilà ! », et cela en montrant la foule des socialistes qui hurlait contre les fidèles, les femmes et les enfants.

Me Gayet, qui défend M. Malras, fait observer combien plus naturelle est cette réponse ; M. Malras ne faisait d'ailleurs point partie des manifestations ; il sortait de chez le coiffeur. En présence des dépositions contradictoires, il y a tout au moins un doute qui doit profiter au prévenu.

Le Tribunal condamne M. Malras à vingt-cinq francs d'amende.

Graves affaires de violences contre des gardes chasses. — Vengeance d'un braconnier

Charles Decroix, 60 ans, cabaretier, demeurant à Roubaix, rue de l'Epeule, 13, a été arrêté et traduit devant le Tribunal correctionnel pour coups et menaces envers des gardes-chasses. Les faits offrent une particulière gravité. Le garde Serisier, de Bondues, dépose des attaques dont il a été victime. Le 22 octobre dernier, vers six heures et demie du soir, il se trouvait en tournée de surveillance, quand il aperçut, dans le parc de M. Joire, un individu qui, aussitôt, sortit du fossé, et, le tenant en joue avec son fusil, lui cria : « Si tu bouges, tu est mort ! » Le garde n'avait pas reconnu son agresseur quand, le 4 juin, vers huit heures et demie du soir, il le retrouva à Bondues, dans la pâture Thérin, à l'affût, chassant avec son fusil. Il le poursuivit, mais l'homme s'enfuit ; à 150 mètres, le garde Serisier tira dans sa direction, sans l'atteindre.

On l'avait reconnu cette fois, et son signalement ayant été donné, il fut rencontré à Bondues le 22 juin, par les gardes Blondeau, de Linselles, et Vandamme, de Bondues; ceux-ci voulurent l'emmener près du garde Serisier, pour le confronter avec lui et éclaircir définitivement l'affaire ; mais l'homme leur résista avec énergie, leur envoyant force coups de pied et de poing. On put toutefois l'arrêter et l'emmener chez le garde-champêtre Lescouffe.

M. Serisier reconnait formellement Decroix pour être l'auteur des deux agressions commises sur lui. Mais voilà que le garde Lescouffe le reconnut aussi pour celui qui, le 30 novembre au soir, lui avait tiré un coup de fusil. Vers cinq heures et demie du soir, il l'avait vu, traversant le chemin vert. « Ne bouge pas, ou je te tue ! » cria Decroix, et comme le garde s'avançait avec courage, il déchargea son arme ; par bonheur, M. Lescouffe ne fut pas atteint. Il reconnait Decroix et à sa figure et à son accent flamand. Decroix nie les faits ; il invoque pour certains un alibi. Il faut reconnaître que c'est un individu très dangereux, braconnier avéré. En France il a été condamné pour coups et blessures et deux fois pour chasse ; en Belgique, outre une dizaine de condamnations pour chasse, il a encouru diverses peines pour rébellion avec arme (six mois de prison), coups, port d'arme, plusieurs rébellions, etc.

Après plaidoirie de Me de Lauwereyns, le Tribunal retient tous les faits, — sauf le fait Lescouffe, — et condamne Decroix à six mois d'emprisonnement.

Un écho de la scène de banditisme de La Marlière

On se souvient de l'acte de banditisme qui s'est passé à La Marlière, dans la nuit du 23 au 24 juin dernier. Un vieillard de 70 ans, M. Louis Callens, qui habitait avec une servante et un autre domestique, une vieille maison, près de la chapelle de La Marlière à Wattrelos, était réveillé en pleine nuit par les cris de ses animaux qu'il crut malades ; il y alla voir. Aussitôt rentré dans sa maison, il fut attaqué par des individus qui, à coups de poing, l'étourdirent, étouffèrent ses cris avec le traversin, et, pendant ce temps, dévalisèrent la maison.

L'enquête n'a pas permis de retrouver les coupables : quelques jours après, on arrêtait sa servante, Pharaïlde Devos, veuve Dhulster, âgée de 32 ans, et qui, condamnée en France pour vol, avait été, à l'expiration de sa peine, l'objet d'un arrêté d'expulsion. Poursuivie suivant la procédure de flagrant délit, elle fut condamnée dans les derniers jours de juin à huit jours de prison pour infraction à l'arrêté d'expulsion.

Elle n'est pas encore en liberté, car une instruction fut ouverte contre elle. Cette enquête n'a pas abouti à établir que Pharaïlde Devos ait participé à la scène de La Marlière : mais on a retrouvé contre elle deux vols pour lesquels elle est poursuivie aujourd'hui.

Pharaïlde Devos allait faire le ménage chez Mme Cécile Krabanski, femme Coutier, bouchère, rue de l'Ommelet, à Roubaix. Elle vola des serviettes et des mouchoirs. Mme Coutier alla chez elle et reconnut son bien. « Il y a plus d'une feuille au bois qui se ressemble », répondit Pharaïlde Devos ; néanmoins, elle se décida à renvoyer par un commissionnaire une partie des objets volés.

Chez Mme Schmilderen, cette fille travaillait également. Un jour, dans la lessive, il manqua un tablier ; cette dame ne dit rien, mais la fois suivante observa attentivement un nouveau tablier manquait. Elle appela alors sa femme de ménage qui déclara qu'on avait dû mal compter ; Mme Schmilderen répondit qu'elle allait voir, mais aussitôt la fille Devos la rappelait. « J'ai retrouvé le tablier ! » cria-t-elle ; détail curieux, ce tablier était tordu, comme si elle l'avait arrangé pour le dissimuler adroitement autour d'elle. Pharaïlde Devos, qui oppose à tous ces faits des dénégations obstinées, s'entend infliger deux mois de prison.

Vol d'un attelage à la Croix-Blanche

Victor Wintrebert est poursuivi pour un coup plein d'audace ; il n'est d'ailleurs pas à son coup d'essai. Cet individu qui se dit colporteur, a jadis été employé au Crédit Parisien, puis s'est engagé dans un cirque et a dirigé un café-concert. Il a un casier judiciaire des plus chargés : il a terminé récemment une peine de dix années de réclusion, et a en outre encouru deux ans de prison pour vol qualifié par la Cour d'assises de la Seine, et diverses condamnations qui déjà ont entraîné contre lui la relégation dont une première fois un décret lui a fait grâce. Le 20 juin dernier, dans l'après-midi, Winterbert rencontrait le domestique de la maison Mazure-Wattine, quincailler, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, M. Ghesquière, qui revenait de Lille avec la charrette anglaise, chargée de quincaillerie. Winterbert lui demanda une place, et lia facilement connaissance, racontant qu'il était ancien soldat d'Afrique et narra ses campagnes. Il voulut même offrir un verre à son compagnon de route, mais tandis que M. Ghesquière buvait tranquillement sa chope, l'autre saute sur la voiture et file au grand galop du cheval. M. Ghesquière sauta aussitôt sur une bicyclette qui se trouva là et rattrapa le voleur. Winterbert est condamné à dix mois de prison et à la relégation ; il était défendu par Me Moitier.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Félix Labens, conduisait le 21 mai, une lourde voiture chargée de paille ; il passait à Roubaix, dans la rue Cugnot, à une allure exagérée, au trot allongé, et renversa un jeune enfant de deux ans, le petit Bouzin qui se tenait dans la rue. La roue du chariot lui écrasa le bras.

Un détail relève l'imprudence du conducteur : celui-ci était couché au-dessus des bottes de paille et conduisait ainsi sa voiture, étendu en haut, ne pouvant rien voir. Labens est condamné à cinquante francs d'amende ; les parents du petit Bonzin obtiennent cent francs de dommages-intérêts.

LES SUITES DE L'OBSTINATION. — Julie Deblauwe, ménagère à Roubaix, était allée chez Mme Jeanne Prévot, femme Bonze, rue de la Distillerie, pour demander s'il n'y avait pas de chaises à rempailler : aussitôt son départ, on constata qu'avec elle avait disparu une montre. Elle nie, malgré les témoignages réunis contre elle. Le Tribunal la condamne à quinze jours de prison, et, à cause de ses dénégations, quoique elle n'ait jamais été condamnée et soit assez bien notée, lui refuse le bénéfice du sursis.

VOL AUDACIEUX. — C'était lundi dernier, sur la Grand'Place de Roubaix ; dans un groupe de personnes, une fillette de 14 ans, Antoinette Ballart, qui habite rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, écoutait un chanteur ambulant. Tout à coup, un individu placé près d'elle lui volait le peigne qu'elle avait dans les cheveux et prenait la fuite. On a rattrapé le voleur ; c'est un nommé Romain Delcoigne, 19 ans, teinturier, rue du Fort, à Roubaix, qui encourt de ce fait huit jours de prison.

EN FLAGRANT DELIT. — Guillaume Vanhœle, 16 ans, journalier à Roubaix, rue de la Prospérité, a, le 6 juin, volé un paquet de linge déposé à Wattrelos, dans la pâture Delcroix : il a été vu, sortant de là avec le paquet, et, malgré ses dénégations, encourt un mois de prison. On avait arrêté comme son complice, un sieur Julien Wasseige, qui est expulsé de France ; la complicité n'a pas été retenue, et Wasseige, poursuivi uniquement pour expulsion, encourt deux mois de prison.

SUR LES AGENTS. — Célina Herman, 23 ans, journalière à Roubaix, rue d'Estaing, causait par son tapage un rassemblement mardi vers une heure après-midi; l'agent Glorieux qui intervint fut injurié et frappé par elle. Célina Herman s'entend infliger huit jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Clément Verfaillie, 38 ans, ouvrier blanchisseur à Menin, a été arrêté lundi dernier à Tourcoing pour port d'arme prohibée : vingt jours de prison et seize francs d'amende. Il a un vieux compte à régler avec la justice ; un beau jour, au cours d'une partie de billard, au cabaret Vanderheren, à Halluin, rue de Linselles, il a bousculé son partenaire, Camille Nuyttens, qui, dans la chute, s'est cassé la jambe ; cela lui vaut en sus deux mois de prison.

— Pierre Fastrez, 30 ans, demeurant à Roncq, au Blanc-Four, avait été accusé de voler des pigeons voyageurs ; le Parquet n'a pas estimé que ces vols étaient suffisamment établis ; il ne poursuit Fastrez que pour avoir ouvert un pigeonnier sans autorisation à cent francs d'amende.

— Octavie Boussemart, vol de récoltes à Wattrelos, six jours de prison par défaut. — J.-B. Wastyn, violences et outrages, dix jours.

— Pour fraude de 72 k. d'allumettes belges, à Wattrelos, le 19 juillet, deux mois de prison et cinq cents francs d'amende à Edouard Dubrulle, 45 ans, peigneur, à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, six jours et cinq cents francs à Adolphe Beck, 37 ans, journalier, même domicile ; ce dernier, qui est expulsé, encourt en outre deux mois de prison pour être rentré en France.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 25 juillet 1901

Président, M. Claustre, juge de paix. — Ministère public, M. Lecomte, commissaire de police. — Greffier, M. Waymel. — Huissier-audiencier, M. Buns.

Le rôle ne comporte aucune affaire intéressante.

— Pour violences légères sont condamnés : Clémence Depoorter, à une journée de travail ; J.-B. Fenet, à la même peine ; Aimé Thieffry et les époux Cailleux-Verbeck, à trois journées de travail.

— La loi Grammont. — Cinq francs d'amende à Jules Grau et Arsène Notet, pour avoir exercé des mauvais traitements sur des chevaux.

— La loi sur les étrangers ordonne aux patrons et chefs d'industrie d'exiger des ouvriers étrangers qu'ils occupent le certificat d'étranger. Pour avoir contrevenu à cette loi, M. Hector Devos est condamné à cinq francs d'amende.

— Contraventions diverses. — 1 fr. à Pauline Pennequin et Jean Dehel, pour avoir traversé un champ ensemencé. — Même amende à Louis Dupont qui a poussé sa charrette au lieu de la tirer. — 5 fr. à Georges Dujardin et Jules Parmentier, pour avoir cueilli des fleurs, le premier au parc de Barbieux, l'autre au cimetière. — 1 fr. à François Maes et Eugène Truchet, qui ont pêché au parc de Barbieux. — 5 fr. à Emile Catteau et 6 fr. à Fernand Damas, pour avoir tenu un jeu de hasard. — 6 fr. à Marie Hovart et Jean Stichebaut, pour n'avoir pas tenu régulièrement leur registre de logeurs. — 1 fr. à Léopold [illegible] qui a traversé le cimetière à vélo. — 5 fr. à Jean Marcelli, pour défaut de plaque à sa bicyclette. — 1 fr. à Fleuris Deck, pour abandon de voiture. — 2 fr. à Augustin Couronne pour avoir déversé sur la voie publique un tombereau de décombres. — 5 fr. à Nicolas Tragel pour tapage nocturne.

Pour vos **AFFAIRES** et créances litigieuses, adressez-vous en toute confiance à **M. Henri Briffaut**, ancien Huissier et Syndic de faillites, 14, rue d'Inkermann à Roubaix (25 années de pratique. Réf. 1er ordre). **Traite à forfait.** 88073

Concerts & Spectacles

FOIRE DE TOURCOING. — Cirque Plège. — Rappelons à nos lecteurs que l'ouverture du cirque Plège aura lieu dimanche 28 et que la Direction de cet établissement réserve des surprises aux spectateurs. Son programme intéressant et varié comporte des numéros de premier ordre.

CHEMIN DE FER ELECTRIQUE. — Pour la première fois nous aurons à Tourcoing le chemin de fer électrique ou métropolitain. Cette attraction, installée place des Halles, est dirigée par M. Siviéri.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Roubaix, le 22 juillet 1901.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Nous avons recours à votre habituelle obligeance pour vous demander s'il existe un règlement municipal prévoyant le chômage de l'ébouage un lendemain d'élection. Ce service n'a pas fonctionné lundi : sans doute, Messieurs les éboueurs que notre administration emploie si facilement au service de ses rancunes, étaient-ils fatigués à la suite des exploits accomplis hier soir.

Nous doutons fort que les contribuables se contentent de payer des employés municipaux chargés de les assommer; si, les bras endoloris par les coups de poings, ou l'arrachage des pavés, nos éboueurs étaient hors de service, on eut pu, par ces chaleurs, pourvoir à leur remplacement ; les haines politiques n'excluent pas la nécessité des mesures d'hygiène, surtout dans les quartiers ouvriers, pour lesquels la municipalité déclare bien hautement sa sollicitude.

Recevoir des coups de poings et des pavés, passe encore, mais payer des gens pour nous les donner, à nous qui casquons, ce serait trop fort réellement.

Agréez, Monsieur le Directeur, nos bien sincères salutations. Un groupe de contribuables.

VOLS. — Un vol important a été commis avec une rare audace dans la nuit de lundi à mardi dernier. A cette occasion, le CREDIT LYONNAIS, 17, rue de la Gare, à Roubaix, 4-6-8, rue de l'Hôtel de Ville, à Tourcoing, nous prie de rappeler à nos lecteurs les services qu'il peut mettre à la disposition de sa clientèle :

TITRES EN DÉPOT

Le CREDIT LYONNAIS possède *à Roubaix* une installation pour la *garde des titres et objets précieux* de ses clients.

Cette installation que l'on peut visiter chaque jour comprend des coffres-forts *incombustibles*, logés dans une serre, à l'abri du vol et de l'incendie et offrant toutes les conditions requises de sécurité.

Chaque déposant reçoit un récépissé lui donnant la description exacte de ses titres et *leurs numéros*. Les titres sont *constamment* à sa disposition, il peut les retirer à *toute heure de la journée* et sans avoir *à prévenir à l'avance*.

A chaque échéance, le CREDIT LYONNAIS détache d'office les coupons des titres qui lui sont déposés et en porte le montant au crédit du déposant, dans un compte productif d'intérêt.

LOCATION DE COMPARTIMENTS de coffres-forts

Le CREDIT LYONNAIS met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons, pour la garde des *valeurs, papiers, bijoux*, etc.

Une clef, dont il n'existe pas de double, est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.

Une installation spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc. 89797d

NORD

VOL AVEC EFFRACTION A L'EGLISE DE QUESNOY-SUR-DEULE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs, qui n'ont pu être arrêtés, après avoir scié la serrure de la porte de la sacristie, ont pénétré dans l'église de Quesnoy.

Il était exactement onze heures et demie du soir, quand les vicaires de la paroisse furent éveillés par la sonnerie électrique installée chez eux et qui sert à les prévenir des visites clandestines que les voleurs pourraient rendre au coffre-fort ; ils sortirent immédiatement, armés de revolvers, et pénétrèrent dans l'église une lanterne à la main.

A leur vue, les voleurs qui, à la faveur de la nuit, avaient pu se dissimuler dans un coin de la sacristie, prirent la fuite. On ne put les arrêter.

Ils étaient trois et paraissaient âgés de dix-huit à vingt ans. L'un d'eux a laissé une paire de souliers jaunes près de l'église, qui permettront peut-être de le découvrir.

Après leur départ on a constaté que plusieurs paquets contenant divers objets étaient préparés pour être emportés et la disparition de la caisse contenant le casuel des enfants de chœur contenant 20 francs. La gendarmerie de Quesnoy a ouvert une enquête.

UNE GRAVE AFFAIRE A SOLRE-LE-CHATEAU. — Ces jours derniers, mourait à Solre-le-Château, à la suite de manœuvres abortives, une dame X...

La gendarmerie de cette ville procède à une enquête afin de découvrir l'auteur de ces manœuvres criminelles qui ont eu un si funeste dénouement.

M. BAUDIN A AVESNES. — Mercredi matin, M. Baudin et M. Gosselin se sont rendus en excursion à Chimay, pour visiter le château et le parc du prince de Chimay. Ils ont effectué le trajet en automobile.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. l'abbé G. Dethoor, vicaire à Seclin, est transféré à Wambrechies.

QUESNOY. — M. Hubert, président de la Société de secours mutuels, trésorier de la fabrique de l'église, administrateur des hospices du Quesnoy, s'est éteint mardi après une longue maladie,chrétiennement supportée. Il laissera de vifs regrets au Quesnoy, où son affabilité et son dévouement aux œuvres lui avaient valu l'estime générale.

CAMBRAI. — LE SACRE DE Mgr DARTOIS. — Jeudi, à neuf heures et demie du matin, dans l'église basilique de Notre-Dame, à Cambrai, Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, a procédé à la cérémonie du sacre de Mgr Dartois, nommé tout récemment évêque du Dahomey.

Mgr Louis Dartois ,ancien élève du petit et du grand séminaires de Cambrai, est né en 1861, à Wez-Macquart. Il a donc aujourd'hui 40 ans. Après avoir professé à Roubaix,de 1882 à 1884,il est parti à la Maison des missions africaines, à Lyon, où il a été ordonné. Ce fut un des premiers missionnaires du Dahomey et ce sera le premier évêque de ce pays qui est presque tout entier à évangéliser et à civiliser.

LE CRIME DE FRELINGHIEN. — Jeudi, avant-midi, M. Davainne, juge d'instruction, a interrogé de nouveau le sieur Defer, inculpé du crime de Frelinghien.

Defer persiste à protester de son innocence.

UN INCENDIE A SAINT-AYBEUF,PRES DE VALENCIENNES. — Un incendie s'est déclaré, hier soir, dans le magasin de confections de M. Bruaul à Saint-Aybeut, près de Valenciennes.

Les confections, les pièces de drap, de doublure, et autres étoffes, les patrons, les outils, une certaine quantité de fournitures, tout le mobilier, sauf un lit, furent la proie des flammes.

Les dégâts s'élèvent à 18.000 francs environ, il n'y a assurance que pour 15.000 francs. On croit à la malveillance.

PAS-DE-CALAIS

UNE GRAVE AFFAIRE A ARQUES. — Lundi après-midi, Eugène Loor, 19 ans, et Jules Canu, 34 ans, ouvriers menuisiers, travaillaient dans une maison contiguë à la brasserie de M. Ledoux, à Arques. Après leur repas, l'un des deux jeunes gens, Loor, s'était couché dans le grenier pour faire la sieste. Quand vint la reprise du travail, son compagnon ne le voyant pas descendre, monta dans le grenier et appela, en vain, Loor, qui semblait ne vouloir pas se réveiller Ce dernier se leva enfin et frappa Canu, qui lui appliqua alors un soufflet. Une heure après, Eugène Loor s'avançait vers son compagnon et, pour se venger ,lui appliquait un violent coup de marteau près de la tempe gauche, un peu plus au-dessus de l'oreille. La victime tomba sur l'herbe baignée dans son sang. Relevé par des maçons occupés non loin de lui et qui avaient entendu le cri de douleur qu'il poussa en tombant, Canu fut conduit à son domicile dans un état désespéré et reçut les soins de M. le docteur Alexandre. Le parquet de Saint-Omer, averti aussitôt, s'est transporté, ainsi que M. le docteur Bachelez, médecin-légiste, sur les lieux du crime.

CONGRES DE L'UNION DES ASSOCIATIONS OUVRIERES. — La troisième journée du Congrès, mercredi, a été consacrée à l'examen de projets et rapports qui ont donné lieu à d'intéressantes discussions dans les Commissions.

La séance du soir était présidée par M. le vicaire général Lienard, délégué par Mgr Williez, empêché. L'assistance était plus nombreuse encore que la veille et a écouté avec plaisir d'éloquents discours, d'instructifs rapports.

Après un résumé des travaux de la journée fait par le rapporteur général, M. l'amiral Mathieu, avec une grande compétence, avec simplicité, parle des œuvres de mer ; il fait un vibrant appel en faveur des malheureux marins abandonnés pendant des mois sur les bancs de Terre-Neuve sans les secours de la religion.

M. Gibon donne lecture d'un travail sur l'œuvre de Jeanne d'Arc ; il retrace la vie de l'héroïne, relate les fêtes organisées en son honneur par l'Eglise de France. Il espère la prochaine canonisation de la Pucelle d'Orléans. Il adresse un chaleureux appel tout particulièrement aux dames pour l'extension de cette œuvre de Jeanne d'Arc, et des gravures représentant l'héroïne à cheval sont distribuées à l'assistance.

M. le baron d'Allemagne, avec chaleur, avec une conviction qui enlèvent toute la salle, parle du « catholicisme et de la franc-maçonnerie ». Il fustige le gouvernement qui moleste sans cesse les catholiques dans leurs œuvres. Il fait le procès de la franc-maçonnerie. Il compte sur les sentiments chrétiens de la majorité de la nation française pour aider l'Eglise à supporter l'épreuve qu'elle traverse et dont elle sortira victorieuse, plus grande et plus forte que jamais. Ce superbe discours est maintes fois coupé par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire ; la péroraison en est saluée par un tonnerre d'applaudissements.

M. le vicaire général Liénard donne lecture d'un télégramme de S. S. Léon XIII qui accorde sa bénédiction au Congrès. Une triple acclamation est poussée en l'honneur du Saint-Père. La séance est levée à dix heures et demie.

L'ÉTÉ ET L'HYGIÈNE DE L'ESTOMAC

L'été, les fonctions digestives languissent. Il semble que l'estomac et surtout le foie réclament eux aussi des vacances, et comme nous ne pouvons leur en accorder, il faut stimuler ces organes de notre mieux. Pour cela, buvons à nos repas de l'eau de *Vichy-Célestins* : fraîche, pétillante, exquise, elle rend la digestion légère et facile. Par son alcalinité spéciale, le suc gastrique reprend son abondance et ses qualités normales, le foie se décongestionne et fournit de meilleure bile, l'assimilation nutritive est plus parfaite et le bien-être général en est la conséquence. La soif, si gênante en été et qui a pour principale cause l'échauffement intérieur propre aux digestions paresseuses, est elle-même apaisée, surtout si l'on a soin de prendre après le repas deux ou trois *Pastilles Vichy-Etat*.

En un mot, l'usage aux repas de *Vichy-Célestins*, bienfaisant en toute saison, est indispensable en été pour assurer l'hygiène de l'estomac. 89772

PILULES SUISSES 89770

L'ANÉMIE

Les médicaments anti-anémiques, ne manquent pas : ferrugineux, reconstituants de toute sorte, Kola, Coca, etc., pourtant bien peu arrivent à leur but.

Le traitement rationnel doit commencer par l'estomac. Dès qu'une anémique mange bien et digère bien, son état général s'améliore rapidement, et la guérison n'est plus qu'une question de temps.

Les *Pilules du Dr Somer* sont souveraines dans tous les cas de faiblesse. Elles stimulent l'appétit et favorisent la digestion ; les toniques puissants qu'elles renferment modifient l'organisme, augmentent les forces, et donnent la vigueur et la santé.

Un témoignage entre mille :

No 385. — Tous les ferrugineux que j'avais essayés contre l'anémie dont j'étais atteinte n'avaient pu changer mon état. Miracle! Vos *Pilules du Dr Somer* m'ont guérie.

A. T., plumassière, rue de F., à Paris.

Les *Pilules du Dr Somer* se vendent dans toutes les bonnes pharmacies. 2 francs l'étui avec instruction. — Dépositaire général pour la France : Em. Boyaval, pharmacien, 108, rue de Lannoy, à Roubaix.

BELGIQUE

CHAMBRE. — *Séance du 25 juillet.* — Toujours la discussion du budget de l'instruction publique, et des retraites. La discussion continue à se cantonner sur le terrain de la défense et de l'attaque de la politique scolaire du gouvernement.

Du côté des partisans de cette politique on a entendu aujourd'hui MM. Woeste et Hoyois; de l'autre côté, MM. A. Delporte et Denis.

SENAT. — Le Sénat a continué la discussion du budget de la justice.

La question militaire et les gauches. — La gauche libérale du Sénat s'est réunie mercredi. Elle a décidé de provoquer une réunion de toutes les gauches — libérale, radicale, socialiste — pour aviser aux mesures à prendre en présence des propositions militaires du gouvernement.

La gauche libérale de la Chambre tiendra une assemblée vendredi. A l'ordre du jour : le projet militaire du gouvernement.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE aura probablement lieu le 24 août dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. La chasse aux ortolans au moyen de filets reste permise jusqu'au 15 août inclus dans les provinces d'Anvers, de Liège et de Limbourg, ainsi que dans les arrondissements de Louvain et de Saint-Nicolas. Cette faculté ne pourra être exercée que depuis le lever du soleil jusqu'à sept heures du matin, par les personnes qui auront, au préalable, prévenu le bourgmestre de la commune sur le territoire de laquelle elle désirent en faire usage et qui seront munies de l'autorisation prescrite par les règlements.

OSTENDE

LA STATUE DE LEOPOLD Ier, qui doit être inaugurée le 5 août, vient d'arriver à Ostende. La fête d'inauguration promet d'être très brillante. Dès à présent dix sociétés françaises sont inscrites comme participant au cortège; plus de 25 sociétés d'anciens soldats ayant servi sous le règne de Léopold Ier ont également envoyé leur adhésion. On prévoit qu'il y aura ce jour-là, à Ostende, une foule énorme. Dix-huit trains de plaisir sont déjà annoncés.

Voici le programme de la journée du lundi 5 août. A huit heures du matin, sonnerie de toutes les cloches des églises et du carillon, salve d'artillerie tirée par la batterie d'artillerie de la garde civique. A onze heures, inauguration de la statue. L'hymne national sera exécuté par les élèves de l'Académie de musique (500 exécutants) et l'orchestre du Kursaal, sous la direction de M. L. Rinskopf. Une cantate dont les paroles sont de M. Van Oye, et la musique de M. Rinskopf sera ensuite exécutée par les élèves de l'Académie de musique et la symphonie du Kursaal, avec le bienveillant concours de M. Noté, de l'Opéra de Paris. Après la cérémonie, défilé des sociétés locales, de la garde civique et de l'armée.

A huit heures, grand concert artistique au Kursaal, avec le concours de M. Noté, et, paraît-il, d'une autre célébrité musicale ; deuxième exécution de la cantate.

A 9 h. et demie,bal gala au Casino,illumination de la place d'Armes et de la place de la Commune,concerts sur ces deux places et feu d'artifice à la plage Ouest.

On annonce, d'autre part, que le comte John d'Oultremont, grand maréchal du palais, vient d'informer le directeur des chemins de fer vicinaux ostendais que le Roi se rendra à l'inauguration de la statue, en train vicinal de gala.

Avis. — Les sociétés françaises sont invitées à se réunir à la gare le dimanche 4 août, à 10 heures 15, pour l'arrivée de la Grande-Harmonie de Roubaix. MM. les présidents de ces sociétés seront reçus à l'Hôtel-de-Ville en même temps que la Grande-Harmonie.

LE VOL DE 80.000 MARKS annoncé par tous les journaux, se réduit à 1.700 francs. Les perquisitions n'ayant amené aucun résultat, les quatre voyageurs arrêtés ont été remis en liberté. Aux courses de dimanche, un sportman bien connu a été dépouillé de son portefeuille contenant 8.000 francs de billets belges et des papiers d'affaires importants.

MONS

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT. — Dans sa séance de jeudi, le Conseil a inscrit à son budget, la somme nécessaire à l'organisation de cours de ménage à l'école d'accouchement de Tournai. Sur le rapport de M. Delrue, il a voté un subside de 10.000 francs pour venir en aide aux victimes du cyclone qui s'est abattu récemment sur certaines communes du Tournaisis. Le Conseil s'est enfin occupé de la création d'un sanatorium provincial pour tuberculeux. M. le député permanent Caty, préconise la fondation de cet établissement et demande l'inscription au budget d'une somme d'un million pour couvrir les frais de fonctionnement.

YPRES

TUE D'UN COUP D'AILE DE MOULIN. — Un petit garçon, âgé de 5 ans, Polydore Verbelst, qui jouait près d'un moulin à vent, situé hors la porte de Lille, a été frappé d'un coup d'aile et projeté à plusieurs mètres de distance. Le pauvre enfant est mort deux heures après.

AUDERGHEM

UN EBOULEMENT DANS UNE SABLONNIERE. — QUATRE VICTIMES. — On télégraphie à Bruxelles de cette localité : Un éboulement vient de se produire dans une sablonnière de la chaussée de Wavre, à Auderghem. Quatre personnes ont été ensevelies. On assure qu'il y a un mort et que les trois autres victimes sont grièvement atteintes.

TOURNAI

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Omer Deltenre, ancien professeur de Bonne Espérance, décédé jeudi à Tournai, dans sa 63e année. Ses funérailles auront lieu samedi à dix heures, en l'église Notre-Dame.

COURTRAI

TRIBUNAL DE COMMERCE. — LES MEMBRES ELUS SANS LUTTE. — Les cinq candidats présentés pour les élections du mardi 30 juillet courant, n'ayant pas de concurrents pour le nombre de places à conférer, ont été proclamés élus, sans lutte, membres du Tribunal de commerce de Courtrai.

Voici les noms des cinq titulaires, tous Courtraisiens : Raymond Debien, ancien négociant ; Hubert De Craene, industriel ; Maurice Deroubaix, agent de change ; Charles Rolin, ancien négociant ; Emile Van Leynseele, industriel.

En conséquence, les élections de mardi prochain n'auront donc pas lieu.

MOUSCRON

CONFERENCE SUR LE TRANSVAAL ET LA GUERRE ANGLO-BOER. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est dimanche prochain, 28 juillet, à six heures du soir, dans le grand salon du cercle catholique l'« Avenir » que le R. P. Marchal, aumônier des Boers, donnera sa conférence.

Le R. P. Marchal traitera du Transvaal, de ses habitants, de leurs mœurs et de la guerre anglo-boer.

Le produit de la soirée sera réservé aux œuvres sociales de Mouscron. Prix d'entrée : Premières, 2 francs ; secondes, 1 franc. On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. H. Lerouge, libraire, rue de la Station et au Cercle l'Avenir.

MENIN

UN ENTERREMENT CIVIL. — Jeudi à trois heures, a eu lieu à Menin, l'enterrement civil de Charles Maouendens,ce jeune employé qui s'est donné la mort dans les circonstances que nous avons rapportées. L'assistance était plutôt restreinte et se composait de la famille et des personnages marquants du parti libéral. La Société la « Philharmonie royale » y assistait également. Sur le trottoir des rues que devait suivre le convoi, se trouvaient de nombreux curieux.

KNESSELAERE

BROYE PAR UNE MEULE. — Un affreux accident vient de jeter la consternation dans la petite commune de Knesselaere. Le fils de M. Alph. Martens était occupé à jouer dans le moulin à farine de son père, lorsque soudain par suite d'un faux mouvement, il tomba des les engrenages dans la meule et fut affreusement écrasé. La mort fut instantanée. La petite victime était âgée de sept ans.

DOTTIGNIES

LES SUITES D'UNE DISCUSSION. — A la suite de trop copieuses libations, un jeune homme de 35 ans, J. X..., qui se trouvait dans un estaminet des environs du cimetière, se mit à injurier la cabaretière; une femme à journée, qui était occupée dans la maison, mit l'individu à la porte. Peu après, le cabaretier rentra et dès qu'il eut été mis au courant des faits, avertit la gendarmerie. Procès-verbal fut rédigé à la charge de X...

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

REPONSE A UN DEFI. — En réponse au défi qui lui a été lancé par M. Samyn, M. Marcel Housay, de Tourcoing, nous écrit pour nous faire connaître qu'il ne peut relever maintenant ce défi, car il manque d'entraînement pour faire une course de fond. M. Housay ajoute qu'il se tient à la disposition de son adversaire pour un match de vitesse avec n'importe quel enjeu.

HIPPISME

COURSES A MAISONS-LAFFITTE. — Paris, 25 juillet. — Prix de la Ferté. — 1. Idole II (A. Monk) ; 2. Elie Bey (Dodd) ; 3. Harmonie III (Ellif).

Non placés : La Folie, Cranesbill, Clermont, Le Bellâtre, Rafale, Roumménil.

Pari mutuel. — Pesage : 1. Idole II, gagnant : 155 ; placé : 35 ; 2. Elie Bey : 32 ; 3. Harmonie III : 17.

Pelouse : 1. Idole II : 59 50 ; placé : 17 ; 2. Elie Bey : 15 ; 3. Harmonie III : 13.

Prix de Lizy. — 1. Doris II (G. Stern) ; 2. Usurpateur (Rigby).

Pari mutuel. — Pesage : 1. Doris II, gagnant : 13.

Pelouse : 1. Doris II, gagnant : 7 50.

Prix d'Etampes. — 1. Cantinière (A. Clout) ; 2. Provence (Brennan) ; 3. Champ d'Honneur (Rigby).

LAWN-TENNIS

SPORTING-CLUB TOURQUENNOIS. — Dimanche prochain, 28 juillet, se jouera, sur les cours du Club, le championnat de Lawn-Tennis comptant pour le titre de champion du Nord de l' U.S.F.S.A. Un grand nombre de Clubs ont fait parvenir leur adhésion.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Les Deux Roubaisiennes rappellent aux amateurs situés dans un rayon de six kilomètres leur grand concours sur Orléans, le dimanche 28 juillet 1901.